

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.19 - Avenant n°1 au marché Y 2011 9290 M : Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les phases de conception et de réalisation du site Tisséo de Colomiers conclu avec la société QUALICONSULT Sécurité - approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur Le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4. du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt »
- Par délibération D.2011.01.24.16.1 du 24 janvier 2011, a décidé de confier à la SMAT la réalisation de cette opération par avenant n°2 au mandat de maîtrise d'ouvrage n° M 2009-011.
- Par délibération D.2011.07.11.7.4 en date du 11 juillet 2011, a autorisé la signature du marché de Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les phases de conception et de réalisation du site Tisséo de Colomiers conclu avec la société QUALICONSULT Sécurité pour un montant total de 25 790,00 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération du site TISSEO de Colomiers et les modifications de programme concernant l'utilisation des deux parcelles récemment acquises par le SMTC dans le projet et l'aménagement particulier de la salle de prise de service, portant l'enveloppe financière prévisionnelle à 31,3 millions d'euros HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

La décision liée à l'intégration dans le projet de deux parcelles complémentaires a pour conséquence une augmentation de la capacité du remisage de 22 bus « standards » et un déplacement du bâtiment destiné à accueillir les syndicats et le personnel issu d'entreprises sous-traitantes de TISSEO.

Cette décision implique donc la démolition de l'ancien bâtiment de bureaux « Teisseire », qui avait été conservé jusqu'alors pour cet usage, et la construction, en nouvelle limite de propriété, d'un bâtiment de la même surface (350 m²) avec le même programme.

Le marché de Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les phases de conception et de réalisation du site Tisséo de Colomiers comprenait initialement la réhabilitation du bâtiment existant.

Le présent avenant n° 1 audit marché a, ainsi, pour objet :

- la prise en compte dans les missions de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) décrites dans le marché Y 2011 9290 M, tant pour la phase de conception que pour la phase de réalisation, de la modification de programme consistant à la construction, en limite de propriété, d'un bâtiment de locaux syndicaux et de sous-traitants d'une surface d'environ 350 m²,
- une prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement de cette construction.

Le présent avenant n° 1 n'augmente pas le montant total du marché.

Il engage les honoraires non forfaitaires de la tranche ferme pour un montant de 385,00 € HT et les honoraires non forfaitaires de la tranche conditionnelle pour un montant de 3 132,50 € HT, soit 3 517,50 € HT au total.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché Y 2011 9290 M, conclu avec QUALICONSULT Sécurité.

* *
*

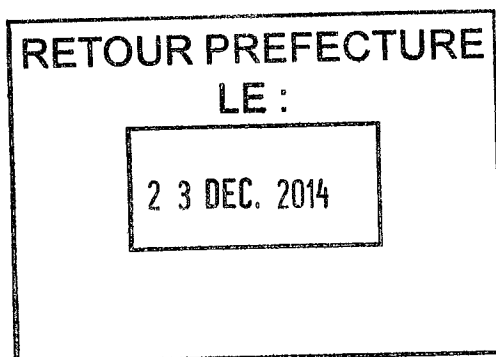
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° n°1 au marché n° Y 2011 9290 M à conclure avec la société QUALICONSULT Sécurité.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes".

Jean-Michel LATTES



CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

AVENANT N° 1

Y 2011 9290 M

DECEMBRE 2014

TITULAIRE : QUALICONSULT Sécurité



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



RV

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ Y 2011 9290 M

TITULAIRE : QUALICONSULT

Préambule

Le marché Y 2011 9290 M, pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les phases de conception et de réalisation des bâtiments du 3ème Dépôt TISSEO à Colomiers, d'un montant de 25 790,00 € HT, a été notifié le 19 août 2011 à la société QUALICONSULT Sécurité.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

- la prise en compte dans la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé décrites dans le marché Y 2011 9290 M, tant pour la phase de conception que pour la phase de réalisation, de la modification de programme consistant à la construction, en limite de propriété, d'un bâtiment de locaux syndicaux et de sous-traitants d'une surface d'environ 350 m²,
- une prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement de cette construction.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent avenant engage les honoraires non forfaitaires de la tranche ferme pour un montant de 385,00 € HT, et les honoraires non forfaitaires de la tranche conditionnelle pour un montant de 3 132,50 € HT.

Le montant total initial du marché est inchangé.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 4 – RENONCIATION

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant n° 1 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

lu et approuvé
Pour la société
(Cachet et signature)

La SMAT agissant au nom et pour le
compte du SMTC,

QUALICONSULT SÉCURITÉ
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE
Tél. 05 34 51 61 10
Fax 05 34 51 61 11

RJ